
COMPTE RENDU

VISIO CONFERENCE ENSEIGNANTS RA

Judi 9 Avril 2020 10H et 14H

Présents : Chantal Moussu, Emilie Hollande, Isabelle Leprévost, Marie-France Treton, Virginie Le Niniven, Armelle Loquais, Isabelle Gicquel, Aurélie Mélu, Elise Labbé, Marine Thomas, Frédéric Beuchard, Aurélie Lambert, Valérie Rachelli, Gildas Coignet, Raphaël David

Constat de décrochages (avec parfois des difficultés pour certaines familles à maintenir un cadre de travail)

Vigilance à avoir en équipe sur la posture : humilité et bienveillance vis-à-vis des familles

Les parents sont les 1ers éducateurs, l'école vient en appui des familles (cf statut EC articles 4 et 5 voir plus bas). Il faut donc veiller à échanger avec les familles avec tact et délicatesse.

Des interrogations ont été partagées sur la manière de rejoindre les familles, sans être trop intrusif. Il semble que le suivi le plus pertinent pour les élèves les plus fragiles soit le contact synchrone : téléphone, visio...

Une proposition possible est de proposer aux familles de s'inscrire via un doodle sur un créneau horaire où ils pourront être appelés. La famille manifeste ainsi son accord et peut se préparer au coup de fil.

Les visio sont pertinentes en tout petit groupe. Parfois les solutions informatiques peuvent être compliquées pour les familles. La visio Whatsapp semble particulièrement aisée à mettre en œuvre pour rejoindre 1 à 3 élèves.

Pour les adolescents, c'est le SMS qui permet de tenir le contact.

Quel travail donner aux élèves ? Réinvestissement-entraînement ou découverte de nouvelles notions ?

Importance de la cohérence de l'équipe enseignante : choix de l'équipe « Qu'est-ce qui est important pendant cette période de confinement ? » On peut décider en équipe de reporter l'apprentissage de certaines notions au retour ou au début de l'année prochaine (par exemple, l'apprentissage de la technique opératoire de la soustraction ou d'un temps de conjugaison).

Vigilance : le travail à distance est moins propice à l'apprentissage de nouvelles notions. Si c'est le choix de l'équipe, il est important de mettre en place des modalités de travail assurant du feedback à l'élève (modalités de travail synchrone comme la visio conférence en petit groupe d'élèves).

Pour autant, s'il n'y a pas d'apprentissages nouveaux se pose la question du désir pour les élèves. Comment parvient-on à les mobiliser, à les motiver ? Importance de trouver des modalités de travail différentes à la rentrée après les vacances de Pâques.

Enfin, il est important de relativiser : ce n'est pas parce que les élèves ont moins abordé de nouvelles notions pendant une période de quelques semaines que leur scolarité est en danger. Ce qui est important, c'est de conserver le lien et qu'un rythme régulier de travail est conservé à la maison. C'est moins la quantité que la régularité qui compte aujourd'hui.

Quelle évaluation ?

Il faut privilégier les temps d'évaluations formatives avec feedback immédiat (questionnaires en ligne -avec Google forms par exemple- qui fournissent les réponses juste après le questionnaire)

Aucune évaluation réalisée pendant le temps de confinement ne peut être enregistrée dans le LSU.

Certaines écoles ont changé leur périodicité d'évaluation (du trimestre au semestre).

Au-delà des évaluations, notamment lorsqu'on reprendra, ce qui sera important, c'est que les élèves travaillent et apprennent.

Question des maintiens ?

La question du redoublement ne devrait être soulevée que pour des enfants dont les parents en avaient déjà été informés avant le confinement. Dans le cas contraire, il ne faut pas aborder le sujet. Les familles auraient légitimité en cas de demande de redoublement de signaler qu'une partie de l'année de l'enfant n'a pas été faite en classe. Mais il faut aussi veiller aux demandes de familles qui a contrario vont profiter de ce contexte pour demander que leur enfant redouble en raison de la rupture d'apprentissage que peut représenter le temps du confinement.

Et les suivis RA en cours ?

Certains enseignants spécialisés ont pu poursuivre les suivis entamés en mars. Aujourd'hui, il semble que ces suivis ne sont plus la priorité et certains observent un essoufflement.

Comme évoqué lors de la première visio, les missions prioritaires de l'enseignant spécialisé en RA sont :

1 – **Prévenir le décrochage scolaire** (identifier les élèves dont les situations sont les plus fragiles ; analyser les situations et mettre en place une démarche concertée pour accompagner ces élèves au mieux)

2 – **Etre Personne ressource** à disposition des enseignants (pour les adaptations de supports de travail, pour la construction de supports de travail spécifique, pour le suivi de certains élèves repérés (par mail, téléphone ou visio), pour le partage de ressources ...)

3 – S'assurer, en lien avec le Chef d'établissement, du **suivi des élèves à Besoins Educatifs Particuliers**, notamment pour penser l'organisation de la dernière période de l'année (orientations, équipes éducatives, lien avec la psychologue scolaire, PAP...)

Ainsi, certaines équipes ont pu mener des conseils de cycle et mettre en évidence des difficultés de liens avec certaines familles. Ils ont pu établir de nouvelles modalités pour raccrocher ces familles. Parfois, c'est l'enseignant spécialisé, après concertation avec le CE et l'enseignant de la classe, qui se charge de l'accompagnement personnalisé.

Souvent, l'enseignant spécialisé est Personne ressource pour aider l'enseignant à adapter le plan de travail de quelques élèves.

Il n'est pas toujours facile de trouver sa place dans ce contexte. L'idée est d'être force de proposition, notamment pour des élèves singuliers, quand les collègues réfléchissent davantage (et c'est bien normal dans le contexte) à une proposition d'ensemble pour leur

classe. L'enseignant spécialisé répond bien à une demande qui lui est formulée en tant que Personne Ressource.

Equipes éducatives, ESS, AESH ?

Les équipes éducatives et ESS sont pour l'instant reportées.

Certaines équipes ont mené des équipes de synthèse pour faire le point sur des situations particulières d'élèves. Ces rencontres sont pertinentes, elles permettent aux équipes de faire une photographie de la situation d'un élève à un instant. Elles ne permettent par contre pas de prendre une décision pour la suite de la scolarité d'un élève.

Les AESH peuvent participer, en lien avec les enseignants, au suivi des élèves qu'ils accompagnent habituellement (suivi téléphonique, adaptation d'outils...).

Pour toutes les questions relatives aux élèves relevant de la MDPH, ne pas hésiter à prendre contact avec l'enseignant référent

Et après ?

Quand nous reprendrons, si nous reprenons, comment ferons-nous ?

Importance de se voir en équipe en amont de la reprise pour construire une stratégie d'équipe :

- Quels sont les apprentissages prioritaires ? Quels sont les fondamentaux pour la fin de l'année scolaire ? Quels apprentissages sont à décaler à l'année suivante ? Vigilance : on ne fera pas « rentrer » 3 mois en 1 ; ne pas faire du saupoudrage...
- Que fait-on de ce que nous venons de vivre ? Comment prendre en compte la « crise » ? Quel travail de recueil ? (→ des questionnements de ce type sont en cours de réflexion par le service de psychologie)

Pour les enseignants spécialisés, privilégier une première semaine dans les classes en observation, en co intervention. Prendre un temps d'analyse en équipe après la première semaine pour définir les meilleures modalités de travail pour la fin de l'année scolaire.

Quelques priorités :

- Les élèves de CP et CE1
- Les classes qui sont en fin de cycle
- Les « décrocheurs » de la période de confinement

Statut de l'Enseignement Catholique, Les responsables de l'éducation

art. 4 La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable. Ils sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants ; ils ont à favoriser leur « *éducation totale, personnelle et sociale* ».

art. 5 Aux côtés des parents, l'école se présente comme une institution sociale qui répond aux besoins de formation et d'éducation de la personne. Plus que jamais les familles recherchent le concours de l'école, au moment où ne cesse de gagner en importance dans la vie humaine la part de la culture, de la communication et de la vie sociale.

Enseignant(e), je souhaite échanger avec des élèves via une application numérique ou un réseau social, est-ce possible ? (RGPD)

Le RGPD est censé protéger l'usage des données à caractère personnel en demandant l'autorisation à l'utilisateur ou à son représentant légal. Si les parents d'élèves donnent leur accord à l'utilisation de l'application, il n'y a donc pas de souci avec le RGPD. Une référence à la charte de bon usage des outils numériques pourra être rappelée.

Vous trouverez un [modèle de formulaire](#) à adresser aux représentants légaux des élèves dans le cas de l'utilisation d'une plateforme numérique.

Exemple de formulaire

Les informations utilisées dans le cadre de la continuité pédagogique sont collectées par l'équipe éducative de l'établissement de [Mon établissement]

Les données utilisées sont :

L'adresse mail, le numéro de téléphone, le nom et le prénom, [A compléter si besoin]

Les plateformes utilisées sont :

Skype, Hangout, Whatsapp, [Corriger et compléter si besoin]

J'accepte que ces données soient utilisées dans le cadre de la continuité pédagogique.

Ces informations seront supprimées au maximum au bout d'un mois après la fin de l'année scolaire.

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur le site de notre établissement.

[Ajouter le lien vers le site]